

PROCES VERBAL

SEANCE DU 20/01/2026

Étaient présents : Mmes, MM. CHATRE Philippe, CHABRY Julien, BILLIEMAZ Gérard, CHAUX Delphine, SERVAJEAN Yolande, PERSIGNY André, TRONCY Georges, LAMURE Sandra, BESLIER M.Christine, CHAUMENTIN Gilles

Étaient absents excusés : MM CHARRIER Jérôme et CAPITAN Pascal,

Était absent : Mr CAPITAN J.Paul

Secrétaire de séance : Mme SERVAJEAN Yolande

Le Quorum étant atteint, la réunion peut commencer.

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du PV de la précédente réunion,**
- Dossier station camping
- Approbation contrat maîtrise d'œuvre GBA (école)
- Don du Comité des Fêtes
- Dédite Duplex
- Dédite apiculteur au 1/04 et relocation laboratoire à Mme CHARMET (confitures)
- Prévoir un tarif Salle des fêtes pour manifestations associations extérieures
- Orientations budgétaires
- Tableau permanences élections du 15 et 22 mars 2026
- **Questions diverses**

Monsieur le Maire accueille et remercie les membres présents. Il souhaite remercier tous ceux qui sont venus aider pour les vœux du Maire et le repas des anciens, tout particulièrement Maurice PLASSE et Marie- Thé qui est resté tout le samedi et le dimanche à les aider. Il salue la présence de Gilles CHAUMENTIN, conseiller de passage à Cordelle. Le PV de la précédente réunion est adopté sans observations. Il explique au Conseil les problèmes de la station d'épuration du camping de Mars devenue vétuste et qu'il faut envisager de remplacer. Il a rencontré Mr VEZINE du cabinet SOMIVAL qui avait réhabilité la station d'épuration de Cordelle et donné toute satisfaction. La complexité est de trouver un système qui s'adapte à la fluctuation de résidents, avec une pointe de 250 personnes juste la période été. Afin de mener à bien son étude, il nous propose un contrat de maîtrise d'œuvre qui s'élève à 17 480 € HT pour une tranche de travaux allant jusqu'à maximum 200 000 € et des prestations complémentaires de 6.703 € HT.

Le Conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTE le contrat de maitrise d'œuvre du cabinet SOMIVAL tel qu'énoncé ci-dessus et donne tout pouvoir au maire pour la signature.

ACCEPTE la proposition d'honoraires de 4200 € HT du CABINET GBA pour l'étude concernant le chauffage de l'école

DECIDE que le don du Comité des Fêtes après sa dissolution servira pour des projets associatifs

PREND CONNAISSANCE que le Duplex va se libérer et que des travaux sont à réaliser notamment sur la porte. Un courrier sera adressé à l'entreprise CREA BOIS qui a été relancée à diverses reprises en vain, afin de déclencher la garantie décennale.

PREND CONNAISSANCE de la dédite de notre apiculteur au 31/03/2026. Le laboratoire sera reloué à Mme CHARMET pour la confection de ses confitures. Il reste le local à côté d'environ 100 m². Gérard informe que l'électricien de Cordelle serait peut-être intéressé, il sera contacté.

PREND CONNAISSANCE d'une demande pour location de la salle des fêtes à une association extérieure pour un concours de belote. Il est décidé de laisser au même prix que les associations cordelloises pour cette fois et lors du vote des tarifs en fin d'année de prévoir cette ligne.

EST INFORME dans le cadre des orientations budgétaires des programmes qui avaient été votés au BP et qui ne sont pas encore réalisés. Il est donc convenu de terminer ces travaux et de rajouter la station du camping, les vestiaires pour la pétanque.

Julien CHABRY informe que les travaux d'éclairage du terrain de foot ne se feront qu'en juin, dès la fin de saison en entente avec le club.

Pour la réfection du mur vers l'ex.cure Julien CHABRY fait remarquer qu'il serait peut-être intéressant d'acheter une partie du terrain attenant pour faciliter l'accès. Le Maire va se renseigner.

Questions diverses : à Terrenoire il y a eu du débardage de fait par une entreprise qui a laissé le chemin dans un mauvais état. Le Maire est au courant et un courrier sera adressé à l'entreprise pour remise en état du chemin.

Le maire remercie l'équipe du bulletin municipal et en particulier Yolande qui a beaucoup travaillé dessus. Elle précise que cela a été compliqué avec la graphiste et que la page de couverture n'a pas été réalisée comme elle le souhaitait. Il devrait être livré début février et le Conseil sera averti pour la distribution.

La séance est levée à 22 h 20

